

Initiatives parlementaires

nous laisser abattre par l'ampleur de la tâche. Je suis sûr qu'on trouvera une solution qui fera en sorte que tous, quels que soient leur groupe ethnique ou leur style de vie, pourront utiliser l'auto-route électronique sans craindre le harcèlement ou les propos injurieux.

Je suis heureux d'appuyer la motion du député de Winnipeg-Nord, et j'exhorte tous les députés à s'opposer à la propagation de la haine, quel que soit le support utilisé à cette fin.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux d'appuyer la motion de mon collègue de l'autre côté sur cet aspect très important et en grande partie ignoré de la fin du XX^e siècle.

La liberté de parole est une chose que nous estimons énormément dans notre pays. C'est le fondement d'une société vraiment démocratique et, en tant que telle, elle nous distingue des sociétés non démocratiques qui nous entourent, où les libertés sont restreintes et les droits non respectés, elle nous distingue des régimes du passé, comme l'Allemagne nazie et la Chine. La répression est le fait des pays qui ne reconnaissent pas la liberté de parole. En fait, l'absence de liberté de parole a permis à quelques-uns d'étouffer la masse.

Toutefois, les règles de ce monde ne sont pas inviolables. Elles aussi peuvent être corrompues. Cependant, si l'on fait preuve de bons sens et de logique, on arrive parfois à des résultats inverses de ceux escomptés. Il en va de même pour la liberté de parole.

Nous vivons aujourd'hui dans un monde que nos ancêtres, que ceux qui ont fait de la liberté de parole le fondement de notre société n'auraient pu imaginer. Ils n'auraient pu imaginer les problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Ils n'auraient pu imaginer que les gens puissent se servir de la liberté de parole pour l'incitation flagrante à la haine, à la violence et aux préjugés. Ils n'auraient pu se l'imaginer car ils n'auraient pu imaginer une chose comme Internet.

Je vais citer à la Chambre quelques exemples de ce qui s'est passé sur Internet récemment. Dans ma région de l'île de Vancouver, à Victoria, il y a ce qu'on appelle le «Deathnet». C'est un programme sur la façon de se suicider, qui s'adresse aux adolescents et aux enfants. Il leur dit comment le faire avec des sacs en plastique, de la colle, des couteaux, des cordes et des substances chimiques.

Nous avons applaudi à la liberté de parole et à la liberté de choix. Cela s'applique aux adultes. En tant qu'adultes, nous avons théoriquement l'expérience et les connaissances qui nous permettent de faire des choix éclairés. Toutefois, là où ça ne s'applique plus c'est lorsqu'il est question des enfants. Tout le monde ici reconnaît qu'une des caractéristiques de l'enfance c'est l'absence de maturité, le manque de connaissances et d'expérience permettant de faire des choix éclairés. Là où Internet diffère du rayon des magazines au magasin du coin, c'est que dans ce dernier cas les magazines sont placés trop hauts pour que les enfants y aient accès. De plus, ils sont surveillés par les personnes qui travaillent au magasin. Avec Internet c'est différent.

Tout ce que nous savons, c'est que, essentiellement, Internet véhicule n'importe quoi. Un des secteurs de notre société le mieux au fait des choses informatiques, c'est la jeunesse. La plupart des jeunes sont beaucoup plus à l'aise avec les ordinateurs que beaucoup de députés, moi compris.

De la propagande haineuse est distribuée par le KKK et d'autres groupes avec l'intention délibérée de présenter des renseignements offensants, haineux et malveillants sur le réseau Deathnet sans aucune bonne raison.

• (1425)

Cela ne peut pas continuer. C'est pourquoi mon collègue, qui est médecin et qui prend son rôle de député très au sérieux, a pris cette initiative. En tant que pédiatre, il sait de quoi il parle. Il connaît parfaitement le danger que représente pour les enfants, qui sont très impressionnables de nature, le fait d'être exposé à ce genre de choses. Comme je le disais plus tôt, la situation est tout à fait différente en ce qui concerne les adultes. Ils peuvent faire un choix, ce qui n'est pas forcément le cas des enfants.

Nous avons des lois qui régissent la câblodistribution et la presse écrite. Nous avons des règlements qui interdisent, entre autres, la propagande haineuse et la pornographie infantine. Il n'existe aucune raison logique de ne pas appliquer ces règles très raisonnables à Internet. D'aucuns prétendent que ce n'est pas faisable parce qu'il y a trop de points d'accès, trop d'utilisateurs.

Notre pays, qui a pris les devants dans tant de domaines et qui peut continuer à montrer la voie, se doit de faire figure de précurseur en ce qui concerne Internet. Nous pouvons prouver au monde entier que nous n'acceptons pas la propagande haineuse chez nous.

Fait intéressant, le Congrès et le Sénat américains sont en train d'étudier un projet de loi concernant la prolifération de ce genre d'information sur Internet. C'est une mesure heureuse et peut-être que par l'initiative de mon collègue nous pourrions joindre nos efforts à ceux de nos voisins du sud pour promouvoir cette juste cause.

Ce n'est pas parce que c'est difficile qu'il faut abandonner la partie. Par ailleurs, Internet suscite d'autres préoccupations. Je suis certain qu'il en sera question durant les longues discussions que suscitera cette initiative, mais elles touchent aussi la vie privée et la confidentialité des informations.

Bien des députés en cette Chambre sont au courant de cas récents de violation de la confidentialité et de diffusion sur le réseau Internet de certaines informations personnelles, pourtant protégées en vertu de la loi. L'espace hertzien est ouvert à tous. Les libertés sont une excellente chose, mais je crois qu'il est intolérable et inacceptable pour la société canadienne que l'on en abuse d'une manière préjudiciable au bien commun.

Je voudrais terminer en disant que j'appuie de tout coeur cette initiative de mon collègue. Elle est fort valable et je crois que nous devrions réfuter l'argument selon lequel la liberté d'expression est inviolable. Comme toutes les règles, celle-ci peut supporter quelques exceptions.